

VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

MARDI 13 FEVRIER 2018 à 20 H 00

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- L'an Deux Mille dix-huit, le treize février à 20 h 05, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au Centre Culturel Wladimir d'Ormesson, sous la présidence de Madame Marie-Christine SÉGUI, Maire
- Étaient présents : 21 élus puis 21 élus :

Marie-Christine SÉGUI, Willy DUBOST, Odile HUGNET, Michel DE RONNE, Françoise PARAT, Stéphane TOURNANT, Isabelle CANDELA, Antoinette RAYMOND, Henri CAPLAIN, Corinne MONTENERO – FISSIER, Corinne POIGNANT, Jean-Marc SARTEL (est arrivé avant le vote du point 5), Céline CORMIER, Benoît POCHE, Valérie DRAY (jusqu'à son départ de la séance avant le vote du point 5), Jean-Edgar CASEL, Véronique GONÇALVES DOS SANTOS, Guy MARTIN, Isabelle DOS SANTOS, Christophe LINI, Sarah MATTEI, Emmanuel MARFOGLIA,

- Étaient excusés : 8 élus puis 8 élus :

Pierre DUSSEL a donné pouvoir à Michel DE RONNE

Jean-Marc SARTEL (jusqu'à son arrivée avant le vote du point 5)

Serge COLIN a donné pouvoir à Odile HUGNET

Valérie DRAY a donné pouvoir à Marie-Christine SÉGUI avant le vote du point 5

Bernard CORREIA

Jean-Jacques MOUCHET a donné pouvoir à Sarah MATTEI

Sandra SCOTTO a donné pouvoir à Emmanuel MARFOGLIA

Medhi DJEBBAR

Alexandre PALLARES

★ ★ ★

- 1. Madame CORMIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2017**
Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.
- 3. Communication des arrêtés pris par Madame le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal du 14 avril 2014**

Arrêté du 24 Novembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société AMG – FECHOZ sise 46 rue Duhesme à PARIS (75018) pour l'entretien et la maintenance du matériel scénique – Lot N° 1 : Entretien et maintenance du matériel scénique du Centre Culturel pour un montant global et forfaitaire de 2.130,00 euros hors taxes

Arrêté du 24 Novembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société AMG – FECHOZ sise 46 rue Duhesme à PARIS (75018) pour l'entretien et la maintenance du matériel scénique – Lot N° 2 : Fourniture et pose d'éléments neufs du matériel scénique pour un montant minimum annuel d'un euro et un montant maximum annuel de 10 000 euros hors taxes

Arrêté du 28 Novembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES sise 27 rue Juliette Savar à CRETEIL (94000) pour les services de télécommunication – Lot N° 1 : Téléphonie fixe pour un montant minimum annuel de zéro euro et un montant maximum annuel de 25 000 euros hors taxes

Arrêté du 28 Novembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société SFR sise 12 rue Jean-Philippe Rameau – CS 80001 à LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX (93634) pour les services de télécommunication – Lot N° 2 : Téléphonie mobile pour un montant minimum annuel de zéro euro et un montant maximum annuel de 14 000 euros hors taxes

Arrêté du 28 Novembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société ADISTA sise 9 rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54320) pour les services de télécommunication – Lot N° 3 : Interconnexion des sites et accès internet pour un montant minimum annuel de zéro euro et un montant maximum annuel de 30 000 euros hors taxes

Arrêté du 1^{er} Décembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société CCA PERROT sise 140 rue de la République à MONTIGNY LES CORMEILLES (95370) pour le bail d'entretien et travaux de fontaine et d'arrosage automatique pour un montant minimum annuel d'un euro et un montant maximum annuel de 50 000 euros hors taxes

Arrêté du 8 Décembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société C.R.M sise 10 avenue du Val de Fontenay à FONTENAY SOUS BOIS (94120) pour les travaux de fourniture et pose de stores, rideaux et volets – Lot N° 1 : Travaux de fourniture et pose de stores et rideaux pour un montant minimum annuel d'un euro et un montant maximum annuel de 50 000 euros hors taxes

Arrêté du 8 Décembre 2017 arrêtant la signature d'un marché avec la société FMD sise 19-29 rue de Seine à VITRY SUR SEINE (94400) pour les travaux de fourniture et pose de stores, rideaux et volets – Lot N° 3 : Travaux d'entretien de stores, rideaux et volets pour un montant minimum annuel d'un euro et un montant maximum annuel de 10 000 euros hors taxes

DIRECTION GENERALE

4. Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : Election des représentants du Conseil Municipal et nomination des représentants des associations locales

NOM DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Un Nouveau Souffle pour Ormesson	21	Vingt et un
Ormesson, la Force des Générations	4	Quatre
Abstention	0	Zéro

Répartition des sièges au scrutin de liste au plus fort reste :

- Liste « Un Nouveau Souffle pour Ormesson » : 4
- Liste « Ormesson, la Force des Générations » : 1

Ont été désignés parmi les membres du Conseil Municipal :

NOM DES LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Un nouveau souffle pour Ormesson	Willy DUBOST	Odile HUGNET
	Françoise PARAT	Corinne MONTENERO – FISSIER
	Michel DE RONNE	Guy MARTIN
Ormesson, la force des générations	Pierre DUSSEL	Jean-Edgar CASEL
	Sarah MATTEI	Emmanuel MARFOGLIA

Le Conseil Municipal a nommé les membres suivants parmi les associations locales :

- USO : Monsieur DELMAS
- ALC : Madame CADELLE
- AFO : Madame BOUVARD

FINANCES – MARCHES PUBLICS

5. Débat d'orientation budgétaire 2018

La délibération est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 4 abstentions.

CULTURE – RELATIONS INTERNATIONALES

6. Centre Culturel Wladimir d'Ormesson : approbation de la mise en place de plafonds de remboursement concernant les défraiements d'intervenants

La délibération est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 4 abstentions.

PETITE ENFANCE – ENFANCE – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - JEUNESSE

7. Approbation de la convention IFAC relative à l'organisation d'une action sur le thème des addictions en direction du collège Saint-Exupéry

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Principe de remboursement des frais de scolarité pour un enfant fréquentant un établissement public spécialisé de la ville de Créteil – Année 2017-2018

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Céline CORMIER



Le secrétaire de séance



Marie-Christine SÉGUI



Maire d'Ormesson-sur-Marne
Conseillère Départementale du Val-de-Marne